

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Question écrite
Titre : Manifestation du 18 septembre 2025 : coûts sécuritaires et impact sur la Police
Initiant-e(-s) : Paulraj Kanthia

La manifestation non autorisée du 18 septembre 2025 à Lausanne a nécessité un important déploiement policier pour rétablir l'ordre.

La question écrite demande à la Municipalité d'évaluer les coûts liés à cette mobilisation (heures supplémentaires, matériel, coordination) et d'expliquer l'impact de ces événements sur l'organisation et la charge de travail de la Police.

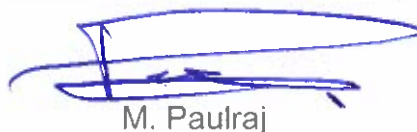
Le 18 septembre 2025, des troubles ont éclaté au centre-ville de Lausanne à la suite d'une manifestation non autorisée, impliquant, selon les informations relayées par la Police cantonale, une trentaine d'individus cagoulés ayant **lancé des projectiles** contre les forces de l'ordre. Pour **garantir la sécurité** des personnes et rétablir le calme, un important dispositif policier a été déployé, mobilisant plusieurs services et ressources de la collectivité.

Ces interventions génèrent nécessairement **des coûts pour la Ville** et ses partenaires publics, notamment en heures supplémentaires, en logistique et en matériel, ainsi qu'un engagement humain considérable pour les fonctionnaires impliqués. Des ressources publiques ont ainsi été dépensées, et la population est en droit de connaître le coût que la collectivité a dû assumer pour faire face à ces événements.

Conclusions :

1. Quels sont les coûts engendrés pour la Ville de Lausanne et, le cas échéant, pour les autres collectivités publiques impliquées (mobilisation des effectifs, heures supplémentaires, matériel, coordination, etc.) dans la gestion des troubles du 18 septembre 2025 ?
 2. Comment ces événements influencent-ils la planification et l'organisation du travail au sein de la Police, notamment en ce qui concerne la disponibilité des effectifs, la répartition des horaires et la gestion de la charge de travail dans les jours qui suivent ?
-

Lausanne, le 4 novembre 2025
KANTHIA



M. Paulraj

Conseil communal de Lausanne

Signataire(s) :
